



Mairie de Lautrec

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUILLET 2026

Extrait du registre des délibérations

Envoyé en préfecture le 28/07/2026

Reçu en préfecture le 28/07/2026

Publié le 28/07/2026

ID : 081-218101392-20260727-DELIB2026_63-DE



Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 19
- Qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 22 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lautrec, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DAGUZAN Thierry

Présents : Thierry DAGUZAN - Sylvain BARRIAC -Patrick SAGNES – Patrick VISENTIN – Marie-Noelle MALBERT – Maxime DEBAR -Laurence SIRAC-VOURIOT- Jean-Luc GUIPPAUD -Maxime MASSIES – Mme Stéphanie CHEMLA SAGNES -Vincent MERCADIER – Charlotte SCHUSTER - -Betty GUEZENNEC - Laurence BONNASSIEUX-Alexis CASSAN

Excusés :

M.MOLEY Jean-François donne pouvoir à Mme BONNASSIEUX Laurence

Mme SCHMITT Eloïse donne pouvoir à Mme GUEZENNEC Betty

Mme DEBURGHGRAEVE Emilie donne pouvoir à M. CASSAN Alexis

M.RAUL Frédéric donne pouvoir à Mme SCHUSTER Charlotte

Délibération 2026 -63

Objet : Adoption du projet de révision de zonage de l'assainissement avant mise à l'enquête

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2224-8 à L. 2224-10,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la délibération n°2024/57 en date du 30 avril 2024, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA), constituant un groupement de commandes pour la passation d'une procédure de consultation pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration/révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA,

Vu la délibération n°2024/85 en date du 9 juillet 2024, du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout (CCLPA), qui a attribué un marché pour la réalisation d'une mission d'étude relative à l'élaboration / révision des schémas et zonages d'assainissement sur le territoire de la CCLPA, au bureau d'études ALTEREO,

Vu le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Lautrec

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal, que l'objectif de cette étude a été d'engager une réflexion sur la cohérence du zonage d'assainissement avec les orientations du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCLPA, notamment au niveau des nouvelles zones à urbaniser, et avec les ouvrages d'assainissement collectif de la commune déjà existants,

Monsieur le Maire présente le projet de révision du Schéma Directeur d'Assainissement ainsi que la carte du zonage de l'assainissement, issue de cette étude,

Monsieur le Maire précise que, d'après l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, « Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1er du code de l'environnement, [...] les zones d'assainissement collectif [...] et les zones relevant de l'assainissement non-collectif [...]»,

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit : - à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ; - deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai

Monsieur le Maire indique que l'enquête publique nécessaire à la révision du zonage d'assainissement de la commune de Lautrec doit être engagée préalablement aux travaux programmés,

Après en avoir fait la lecture, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée, d'approuver la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Lautrec et notamment la carte du zonage d'assainissement, comme jointe en annexe,

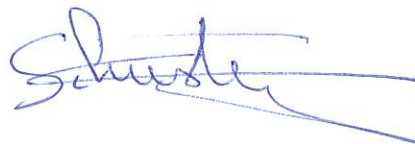
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la révision du Schéma Directeur d'Assainissement de la commune de Lautrec, et notamment la carte du zonage d'assainissement, comme jointe en annexe, issue de l'étude réalisée par le bureau d'études ALTEREO,
- lancera l'enquête publique nécessaire à la révision du Schéma Directeur d'Assainissement dès que le dossier d'enquête publique sera établi,
- autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique et à régler les frais inhérents à ladite enquête,
- donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,
Thierry DAGUZAN



Le secrétaire de séance
Charlotte SCHUSTER



Pour extrait conforme, fait en Mairie 28 juillet 2026